

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-131

PUBLIÉ LE 25 MAI 2022

Sommaire

**Préfecture de l'Yonne / Service de l'animation des politiques publiques
interministérielles et de l'environnement - bureau coordination
administrative et appui territorial**

89-2022-05-25-00006 - PREF SAPPPIE BCAAT 2022 212 - ordonnateur
secondaire (6 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2022-05-25-00006

PREF SAPPPIE BCAAT 2022 212 - ordonnateur
secondaire



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et de
l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative et
de l'appui territorial**

ARRETE n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/ 212
**portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire
aux prescripteurs des dépenses et des recettes
des BOPs Métier de la préfecture de l'Yonne**

Le préfet de l'Yonne

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le plan comptable de l'État (PCE) associé aux titres III et V des budgets opérationnels de programme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, en qualité de Préfet du département de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 22 septembre 2020, nommant Mme YANI Dominique, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 25 mars 2019 nommant M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens ;

VU le décret du Président de la République du 22 avril 2021 nommant Mme Aoustin-Roth, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 21 avril 2022 nommant Mme Naïma RAMALINGOM, sous-préfète d'Avallon ; ;

VU la circulaire n° 11-323 du 8 avril 2011 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration concernant la mise en œuvre du processus d'exécution de la dépense en mode CHORUS ;

VU l'arrêté n° PREF/SGCD/2021/0001 du 8 janvier 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Yonne abrogeant les arrêtés n° PREF/DMM/2017/0002 du 11 juillet 2017 et n° PREF/DRHM/2018/0005 du 12 avril 2018 ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/066 du 4 avril 2022 donnant délégation de signature à Mme Dominique YANI, secrétaire générale ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/067 du 4 avril 2022 donnant délégation de signature à Mme Marion Aoustin-Roth, directeur de cabinet ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0154 du 10 mai 2022 donnant délégation de signature à M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0152 du 10 mai 2022 donnant délégation de signature à Mme Naima Ramalingom, sous-préfète d'Avallon ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0105 du 4 avril 2022 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes des BOPs Métiers de la préfecture de l'Yonne ;

VU le protocole portant contrat de service entre la préfecture de l'Yonne, le centre de services partagés régional Chorus et le service facturier du 1^{er} juillet 2017 et l'avenant du 5 janvier 2021 ;

VU le contrat de services entre les services prescripteurs de la préfecture de l'Yonne (le service des affaires financières et le service budget, de l'immobilier et de la logistique) et le centre de services partagés régional de la préfecture de la Côte d'Or ;

Sur proposition du préfet ;

ARRETE

Article 1 : en dehors des décisions mentionnées par les arrêtés de délégation susvisés, délégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait sur les Bops métiers aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté.

Pour le BOP 207 (commission médicale) la constatation du service fait est déléguée à la directrice des collectivités locales ou en cas d'empêchement à ses chefs de bureau ou en cas d'empêchement aux adjoints des chefs de bureau.

Article 2 : chaque service prescripteur, en ce qui le concerne, est chargé de la saisie dans l'application Chorus Formulaires des expressions de besoins et de la constatation du service fait. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

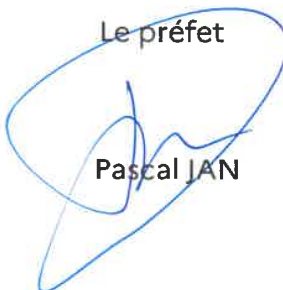
Article 3 : délégation de signature est donnée à Mme Dominique YANI, secrétaire générale, pour les actes relatifs aux fonctions de responsable d'inventaire et de rattachement.

Article 4 : délégation est donné aux agents ci-dessous en qualité de référent départemental pour les BOPs métiers cités en annexe 1.

- Mme Ginetta GUITTEAUD, cheffe du pôle budget, achats, immobilier, logistique
- Mme Sophie RICHARDET, cheffe de l'unité budget, achats
- M. Christophe INACIO, gestionnaire budgétaire
- Mme Stéphanie BRILLANT, gestionnaire des ressources budgétaires
- Mme Julie MARSIGAGLIA, gestionnaire des ressources budgétaires
- Mme Stéphanie PINSARD, gestionnaire des ressources budgétaires

Article 5 : l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/105 du 4 avril 2022 est abrogé.

Fait à Auxerre, le 25 MAI 2022

Le préfet

Pascal JAN

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, les responsables des services prescripteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. le directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe 1 à l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/212 du 25 mai 2022

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Certification du service fait
112	Impulsion et coordination de la politique du territoire	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet	Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie COUTANT, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne LOLLISOT, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat
119	Concours financiers aux communes et groupement de communes (199-C001 _ 199-C002)	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet	Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie COUTANT, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne LOLLISOT, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat
122	Concours financiers spécifiques et administratifs (122-C001 – 122-C002)	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet	Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie COUTANT, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne LOLLISOT, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat
129	Coordination du travail gouvernemental (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies – MILDECA)	Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale	La cheffe du service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement Mme Monique Schoepflin, adjointe à la cheffe de service, responsable du pôle des sécurités publiques.
129	CAAC-DDPR pour la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme	Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale	Mathieu Soury, chef du service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement Mme Monique Schoepflin, adjointe à la cheffe de service, responsable du pôle des sécurités publiques.
161	Intervention des secours opérationnels	Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale	M. Jean-Pierre Chatelier, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, ou en cas d'empêchement M. Florent Hautelin, adjoint au chef du service.
176	Police nationale - Fourrières	Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale	Mathieu Soury, chef du service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement Mme Monique Schoepflin, adjointe à la cheffe de service, responsable du pôle des sécurités publiques.
207	Démarches interministérielles et communication (020702)	Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale	Mathieu Soury, chef du service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement l'adjointe au chef de service
207	Éducation routière (020703)	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet, < 1 000 € Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections ou en cas d'empêchement Mme Céline BENOIST, adjointe à la cheffe du bureau des réglementations et des élections	Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections ou en cas d'empêchement Mme Céline BENOIST, adjointe à la cheffe du bureau des réglementations et des élections

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
216	FIPD	Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale	Mathieu Soury, chef du service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement Mme Monique Schoepflin, adjointe à la cheffe de service, responsable du pôle des sécurités publiques.
232	Vie politique, culturelle et associative, élections	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet < 1 000 € Mme Marie-Claude Borycki, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie Delvigne, cheffe du bureau des réglementations et des élections ou en cas d'empêchement Mme Céline Benoist, adjointe à la cheffe du bureau des réglementations et des élections	Mme Marie-Claude Borycki, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie Delvigne, cheffe du bureau des réglementations et des élections ou en cas d'empêchement Mme Céline Benoist, adjointe à la cheffe du bureau des réglementations et des élections
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques)	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet	Mme Marie-Claude Borycki, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie Coutant, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie Delvigne, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne Lolliot, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat
833	Avances sur recettes fiscales versées aux collectivités locales	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet	Sans objet (flux 4)
362	« écologie :rénovation thermique »	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Aoustin-Roth, directrice de cabinet	Mme Marie-Claude Borycki, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie Coutant, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie Delvigne, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne Lolliot, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat
363	Direction interministérielle de la transformation publique	Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Aoustin-Roth, directrice de cabinet	Mme Marie-Claude Borycki, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie Coutant, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie Delvigne, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne Lolliot, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/ 212